



Séminaire international

Le traitement des déchets : une opportunité économique sociale et environnementale organisé par le CNESE

(ESHRA Ain-Bénian le du 03.06.2021)

**« Aspects financiers et
organisationnels pour le traitement
des déchets par la filière
boissons »**

---(0)---

**Accompagnement de l'APAB à la
création volontaire d'un éco-
organisme pour la gestion des
déchets d'emballages**

**Mr Aissa ZELMATI
Expert en contrôle qualité et consommation
Consultant à l'APAB**



Contexte

**Éléments introductifs pour l'accompagnement de l'APAB
à la création volontaire d'un éco-organisme pour
la gestion des déchets d'emballages**

❑ Les membres de l'Association des Producteurs Algériens de Boissons (APAB), conscients de la nécessité de la préservation de l'environnement et du recyclage des déchets d'emballages (**PET, cannettes, emballages en carton multicouches, verre vert..etc.**), issus de la commercialisation de leurs produits, constitués essentiellement de **boissons, du lait UHT et des produits laitiers**, souhaite participer à la création de son propre éco-organisme volontaire.

❑ Dans ce cadre, il convient de rappeler que l'Association des Producteurs Algériens de Boissons existe depuis 2003 pour soutenir et défendre les intérêts de la filière des boissons.

❑ **L'APAB est une association professionnelle de branche qui s'adresse à l'ensemble des entreprises de droit algérien, publiques ou privées, versées dans la production de toutes sortes de boissons et dont le réseau des adhérents représente une quarantaine d'opérateurs qui détiennent:**

- ✓ **85%** des parts de marché ,
- ✓ avec un chiffre d'affaires de **260 Milliards de dinars/an**
- ✓ et emploie **20 000** travailleurs permanents et **100 000** emplois indirects.

- ❑ La filière boisson génère à elle seule et annuellement près de **200 000 T/an** de déchet d'emballage PET, sans compter:
 - les cannettes en aluminium (500 millions unités), soit **6.000 T/ an**,
 - le verre vert (**200 millions de bouteilles de 33 cl /an**)
 - ainsi que les emballages en carton multicouches (Tétra pack) de l'ordre de **20.000 T/an**.
- ❑ Il faut signaler que c'est en 2004, qu'a été publié le décret fixant les modalités de création, d'organisation et de fonctionnement et de financement du système public de traitement des déchets d'emballages « ECO-JEM » mais dont les dispositions n'ont pas été mises en place de façon effective depuis lors.

❑ C'est ainsi que dans le cadre de la stratégie nationale pour la gestion intégrée des déchets 2018-2022 dont s'est dotée l'Algérie et du plan national des Modes de Consommation et de Production Durable (MCPD 2016-2030) qui incitent à la transition vers une économie verte et une économie circulaire, s'appuyant essentiellement sur la valorisation des déchets notamment le déchet plastique.

❑ Présentement, l'APAB veut s'inscrire dans ce contexte en créant son propre éco-organisme en vue de permettre essentiellement la poursuite des deux objectifs principaux ci-après :

1-Assurer la collecte effective d'emballages plastiques issus des boissons mises sur le marché, permettant ainsi de réduire la pollution et de démontrer l'efficacité d'un éco-organisme volontaire ;

2-Jouer un rôle d'entraînement en incitant la population et les ménages à trier leurs déchets, les industriels à privilégier l'éco-conception et les pouvoirs publics à favoriser l'émergence d'éco-organismes.

- ❑ L'approche de cette mission, nécessite un accompagnement par la GIZ, qui sollicitée, a répondu favorablement à notre demande.
- ❑ Une **«présentation succincte du projet»** mettant en exergue les différentes phases pour y arriver, vous sera présentée ci-après.
- ❑ Nous avons solliciter un accord de principe des services du Ministère de l'environnement, de manière à ce que la GIZ nous accompagne dans la mise en œuvre de ce projet/programme.
- ❑ En pratique, la priorité sera, dans une première étape, de mener une expérience pilote volontaire d'éco-organisme des Producteurs de la filière boissons dans le domaine de la gestion des déchets post consommation d'emballages PET, cannetes , verre vert...etc. afin de capitaliser, au niveau national, une expérience de constitution d'éco-organisme.

- ❑ **A signaler que des tentatives ont été menées par le passé et par les entreprises membres de l'APAB en vue de la mise à la disposition de certains récupérateurs et collecteurs de déchets d'emballages PET, au sein même des unités de production, tout en leur offrant gratuitement espace, déchets et rebus, électricité, broyeurs...etc.**
- ❑ **Cette tentative a été de courte durée à cause de la pression fiscale qui leur a été imposée et les intervenants, ont arrêté toutes relations contractuelles avec les entreprises pour activer carrément dans l'informel.**
- ❑ **Par ailleurs, l'APAB s'est intéressée à divers projets-programmes (*SWIM –Gestion intégrée durable de l'eau , ECOJEM, IREP Initiative de la Responsabilité Elargie des Producteurs, GIZ ...etc.*) qui ont été initiés par le passé, mais non concrétisés du fait du **manque de visibilité et de l'absence de textes réglementaires en la matière**, pour concrétiser les actions programmées.**

❑ Les projets de textes ci-après ont été soumis à l'APAB , par les services du Ministère de l'environnement :

1-Projet de décret n°.....Correspondant au..... fixant les conditions et modalités d'agrément des entreprises activant dans le domaine de la valorisation des déchets d'emballages.

2-Projet d'Arrêté n°.....correspondant au.....portant modalités de délivrance de l'autorisation préalable pour l'exercice de l'activité de valorisation des déchets d'emballages .

3- Projet d'Arrêté n°.....correspondant au..... portant cahier des charges de l'entreprise de valorisation des déchets d'emballages.

➤ Nous avons apporté des remarques et observations, visant à alléger le dispositif d'encadrement de cette activité et faciliter son lancement.



Nos cinq (05) recommandations

❑ En matière de propositions, nous suggérons principalement :

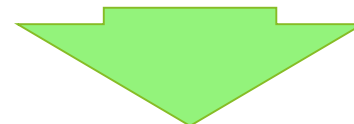
- 1/-L'organisation par l'AND du dispositif de triage des déchets domestiques/ménagers, en mettant à la disposition les bennes à ordures appropriées et assurer le ramassage par les services concernés tout en respectant la procédure du tri ;**
- 2/-La défiscalisation de l'activité de collecte et de recyclage des déchets d'emballages, de manière à mettre fin à l'informel des activités susnommées;**
- 3/- La soustraction/exemption de l'activité de collecte et de transport des déchets d'emballages de l'obligation de son inscription au registre de commerce, par la délivrance, par les services du Ministère de l'environnement d'une simple «*carte professionnelle*», à l'instar de celle octroyée aux agriculteurs qui alimentent directement les marchés de gros en fruits et légumes ;**

Nos cinq (05) recommandations

4/- la révision de la réglementation liée aux matériaux destinés à être mis en contact avec les denrées alimentaires (*décret exécutif n° 16-299 du 23 novembre 2016 fixant les conditions et les modalités d'utilisation des objets et des matériaux destinés être mis en contact avec les denrées alimentaires ainsi que les produits de nettoyage de ces matériaux*) en permettant l'intégration du PET recyclé.

5/- La facilité dans la création des éco-organismes volontaires, chargés de la collecte et du recyclage des déchets d'emballages, sur la base d'un cahier de charges simplifié, tout en évitant la lourdeur liée à un quelconque agrément, mais soumis à un système déclaratif auprès des Directions de l'environnement des wilayas .

Ci-après les différentes phases préconisées:





**Éléments de cadrage des besoins
d'accompagnement technique par la GIZ en vue
de la création volontaire d'un éco-organisme pour
la gestion des emballages plastiques par l'APAB**

Enjeux clé et besoins d'accompagnement technique liés à la création et à la mise en place volontaire de l'éco-organisme

➤ La création et la mise en place volontaire d'un éco-organisme nécessite la mobilisation d'une expertise afin d'accompagner l'APAB dans sa démarche.



Analyse de la juridiction applicable

❑ L'insertion de l'éco-organisme dans le cadre juridique algérien est un sujet technique constituant actuellement un obstacle



Retour d'expérience sur les bonnes pratiques

❑ En l'absence d'éco-organisme fonctionnel en Algérie, l'APAB a décidé de s'inspirer des meilleurs expériences internationales et des «éventuelles expériences pilotes déployées en Algérie



Renforcement des capacités

❑ Au-delà des besoins du financement de l'éco-organisme, son fonctionnement passe par la mobilisation d'une équipe formée aux principes de gestion d'un éco-organisme.

Finalité

Cet accompagnement technique doit permettre, à travers la mise en place d'expérience(s) pilote(s), la création volontaire et effective d'un éco-organisme sous l'impulsion de l'APAB

Notre approche est composée de deux phases afin d'assurer une qualité des livrables optimale au contexte et assurer la réussite du projet à travers une phase d'analyse du cadre réglementaire et une phase opérationnelle de création de l'Eco-Organisme par un cabinet d'experts dans le domaine.



PHASE I

Analyse de l'environnement réglementaire et réalisation d'un benchmark

- Analyse du cadre réglementaire;
- Réalisation d'un benchmark international sur les éco-organismes de gestion des déchets d'emballage PET qui existent en Europe.

PHASE II

Appui à la mise en place de l'éco-organisme volontaire

- Aide à la définition des objectifs (lien, objectifs/coûts);
- Appui à la définition du cahier des charges de l'EO, du statut, du schéma, ...
- Elaboration d'un Business Plan et d'un Plan d'action pour l'EO
- Conduite d'expériences pilotes

Accompagnement à la création d'un **éco-organisme propriété des membres de l'APAB**, qui sera en charge du financement, de la collecte et du traitement des déchets d'emballage PET

Calendrier de mise en œuvre du projet

Le calendrier d'exécution envisagé porte sur une durée totale de **4 mois**, à laquelle doivent être ajoutés les délais de validation et, le cas échéant, la durée de l'expérience pilote



	Mois 1				Mois 2				Mois 3				Mois 4			
	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4
0. Lancement et cadrage de la mission																
1. Analyse de l'environnement réglementaire et réalisation d'un benchmark																
<i>1.1 Analyse du cadre réglementaire</i>			✓													
<i>1.2 Benchmark international</i>							✓									
2. Appui à la mise en place de l'éco-organisme volontaire																
<i>2.1 Appui à la création de l'EO</i>																
<i>2.2 Elaboration du BP et d'un Plan d'action</i>																
<i>2.3 Conduite d'expériences pilotes</i>																

Réunion de
lancement

Analyse du
cadre
réglementaire

Rapport du
benchmark

Rapports
finaux

❑ Equipe proposée (profil des experts à mobiliser)

✓ Une équipe expérimentée ayant conduit des projets similaires



Pilotage de la mission



Rôle dans le projet: Chef de projet

Années d'expérience: plus de 10 ans

- Formation niveau bac +5 en économie, finances, sciences politiques, ingénierie, sciences de l'environnement
- 10 ans d'expérience professionnelle dont au moins 7 dans la réalisation de mission de conseil en stratégie et en développement
- Excellente connaissance du contexte algérien et tout particulièrement du secteur de l'environnement
- Expérience des missions d'assistance technique internationales serait un atout

Equipe opérationnelle



Rôle dans le projet: Spécialiste international des Eco-organismes
Années d'expérience: plus de 10 ans

- Formation de niveau bac + 5 en ingénierie de l'environnement, chimie, génie industriel
- 10 ans d'expérience professionnelle dont au moins 7 au sein d'un éco-organisme évoluant dans le cadre d'une REP
- Forte capacité à partager son expérience et expérience préalable dans l'accompagnement d'acteurs désirant créer un éco-organisme
- Expérience internationale d'au moins 2 ans
- Bonne connaissance des enjeux liés à la gestion d'un éco-organisme
- Une bonne connaissance du contexte algérien serait un atout



Rôle dans le projet: Coordination du projet
Années d'expérience: plus de 5 ans

- Formation de niveau bac + 5 économie, finances, sciences politiques, ingénierie, sciences de l'environnement
- 5 ans d'expérience dont au moins 2 en lien avec les politiques de l'environnement
- Bonne connaissance des filières de recyclages en Algérie
- Expérience préalable dans la conduite de benchmarks et l'analyse de données



Rôle dans le projet: Consultants d'appui



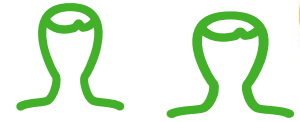
☐ 1 Chef de projet

✓ **Années d'expérience: plus de 10 ans**

- **Formation niveau bac +5 en économie, finances, sciences politiques, ingénierie, sciences de l'environnement**
- **10 ans d'expérience professionnelle dont au moins 7 dans la réalisation de mission de conseil en stratégie et en développement**
- **Excellente connaissance du contexte algérien et tout particulièrement du secteur de l'environnement**
- **Expérience des missions d'assistance technique internationales serait un atout**



Equipe opérationnelle (Rôle dans le projet)



❑ 1 Spécialiste international des Eco-organismes

✓ Années d'expérience: plus de 10 ans

- Formation de niveau bac + 5 en ingénierie de l'environnement, chimie, génie industriel
- 10 ans d'expérience professionnelle dont au moins 7 au sein d'un éco-organisme évoluant dans le cadre d'une REP
- Forte capacité à partager son expérience et expérience préalable dans l'accompagnement d'acteurs désirant créer un éco-organisme
- Expérience internationale d'au moins 2 ans
- Bonne connaissance des enjeux liés à la gestion d'un éco-organisme
- Une bonne connaissance du contexte algérien serait un atout

❑ 1 Coordination du projet

✓ Années d'expérience: plus de 5 ans

- Formation de niveau bac + 5 économie, finances, sciences politiques, ingénierie, sciences de l'environnement
- 5 ans d'expérience dont au moins 2 en lien avec les politiques de l'environnement
- Bonne connaissance des filières de recyclages en Algérie
- Expérience préalable dans la conduite de benchmarks et l'analyse de données

❑ Consultants d'appui

✓ Années d'expérience: à identifier et définir aux besoins spécifiques

(Conclusion)

- ☐ **L'APAB réitère la sollicitation d'un accord de principe des services du Ministère de l'environnement, de manière à ce que la GIZ puisse nous accompagner dans les meilleurs délais, dans la mise en œuvre de ce programme d'éco-organisme volontaire.**
- ☐ **Nous sommes heureux d'apprendre que cet accord vient d'être notifié à la GIZ (*le 30.05.2021*) pour nous apporter le soutien nécessaire à l'expérience pilote volontaire d'éco-organisme de l'APAB dans le domaine de la gestion des déchets post consommation du PET.**
- ☐ **Pour concrétiser le calendrier de mise en œuvre des prochaines étapes, des réunions de concertation seront instamment organisées entre le Président de l'APAB et la GIZ.**



Illustrations

**Photos de contenants et bennes à
déchets d'emballages, produits localement**

(ex. Gamme des produits MEDDAPRO, consulté par l'APAB)



Game des produits MEDAPRO



CAGE À TRI SÉLECTIF
AVEC COMPACTEUR BOUTEILLE PLASTIQUE/CANETTE ALU



ABRI POUR BACS À ORDURES
2x770L PAR UNITÉ (ICI 8 BACS)



CONTENEUR ENTERRÉ HYDRAULIQUE
AVEC 2 À 4 BACS DE 770L CHACUN



CONTENEUR SEMI ENTERRÉ
CONTENANCE DE 03 A 05 M3 DE DÉCHETS

Game des produits MEDAPRO (suite)



COMPACTEUR MONOBLOC ENTERRÉ
POUR GRANDE CONTENANCE (DE 7 A 13 M3)



POUBELLE PUBLICITAIRE
02 BACS TRI SELECTIF & 2 PANNEAUX D'AFFICHAGE



BENNE AMPLIROLL
GRANDE CONTENANCE (DE 6 A 12M3 DE DECHETS)



BAC ROULANT POUR DÉCHETS MÉNAGERS
METALLIQUE/PLASTIQUE (DE 140 A 770L)

1)-Cage à tri sélectif avec compacteur de bouteilles plastiques/canettes aluminium













2-Cage à tri sélectif avec compacteur de bouteilles plastiques/canettes aluminium



ABRI POUR BACS A ORDURES
(1UNITE=2BACS DE 770L) - SUR CETTE PHOTO 4 UNITES











3-Cage à tri sélectif avec compacteur de bouteilles plastiques/canettes aluminium











4)-Cage à tri sélectif avec compacteur de bouteilles plastiques/canettes aluminium



CONTENEUR SEMI ENTERRÉ
DE 03 A 05 M3



5)-Cage à tri sélectif avec compacteur de bouteilles plastiques/canettes aluminium











6)-Cage à tri sélectif avec compacteur de bouteilles plastiques/canettes aluminium



POUBELLE PUBLICITAIRE
02 BACS POUR TRI SELECTIF + 02 PANNEAUX D'AFFICHAGE LUMINEUX

MEDDAPRO



7)-Cage à tri sélectif avec compacteur de bouteilles plastiques/canettes aluminium



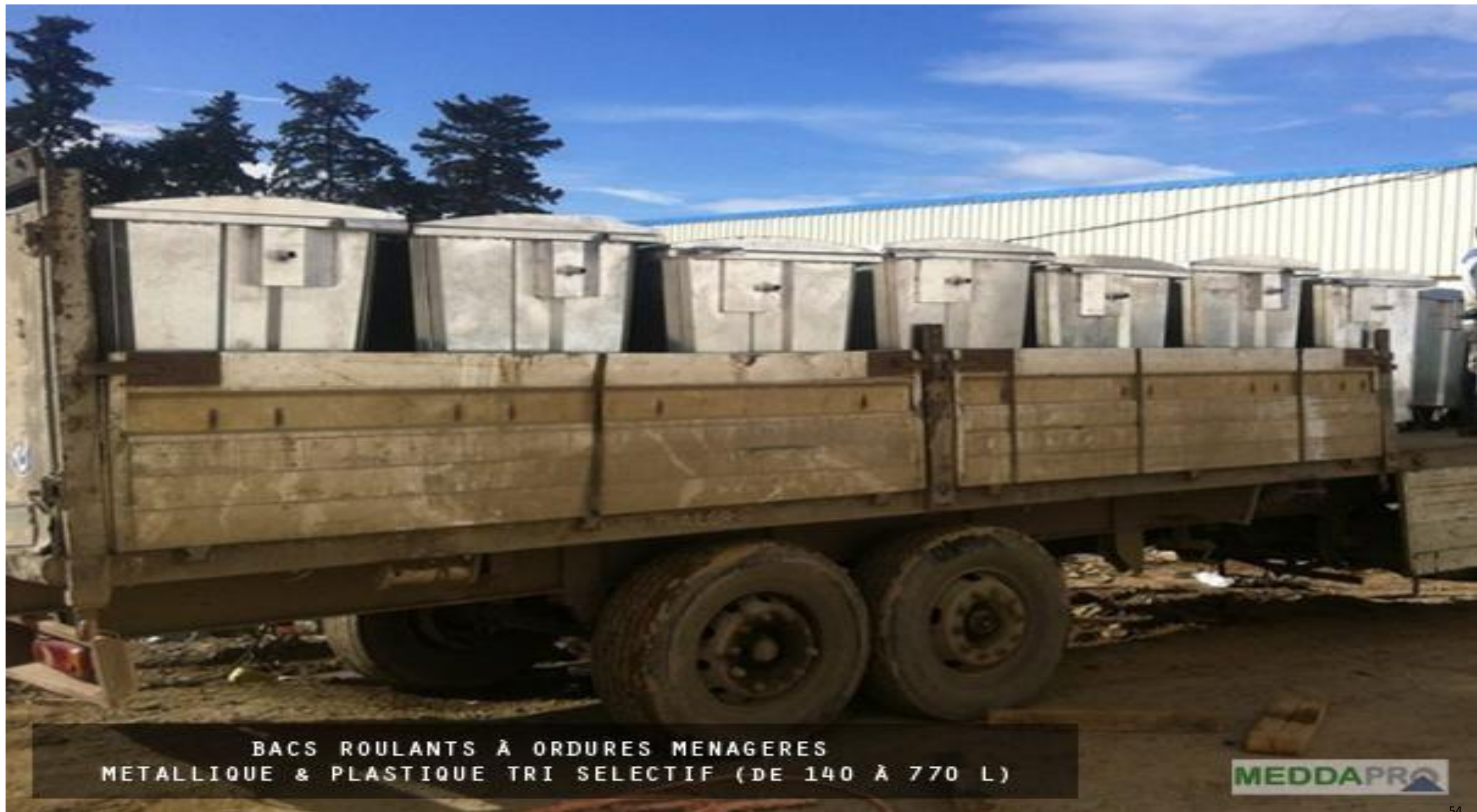
BENNE FIXE A DECHETS POUR CAMION AMPLIROLL
POUR GRANDE CONTENANCE (DE 06 A 12 M³ DE DECHETS)

MEDDAPRO









BACS ROULANTS À ORDURES MENAGERES
METALLIQUE & PLASTIQUE TRI SELECTIF (DE 140 À 770 L)

8)-Bac roulant pour ordures ménagères







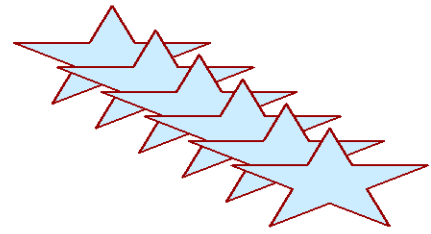


Mes coordonnées : Aissa ZELMATI

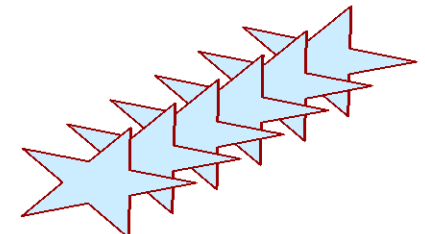
-Expert en consommation, contrôle qualité et répression des fraudes

- consultant auprès de l'APAB

- Tel : 0661 53 56 32- 0561 68 00 51 Email: zelmatiaissa@gmail.com



**Merci de votre
attention!**



Avez-vous des questions?

